Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL23-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 17 juin 2026, s'est réuni **le 24 juin 2026, à** 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Jean - Philippe PERIES - Catherine CHAIZE - Alain TOUREAU
BADEN	: Elise FERRY
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Philippe SIMON - Michèle MAINGUY - Marie LE BOTERFF
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Christine ROYER
ILE-AUX-MOINES	: Christophe TATTEVIN
LARMOR-BADEN	: Claire BRABEC
LA TRINITE-SURZUR	: Sandrine CADORET
LE BONO	: François VAILLANT - Clara BOSZNAY
LE HEZO	: Philippe GAIN
LE TOUR-DU-PARC	: Isabelle LOUIS
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Benoît LALYS - Anne-Charlotte DE KERMENGUY- Jocelin KIZIBOUKOU
PLOEREN	: Pascal LE BOUEDEC - Christine LE GOUËF - Jean-Louis BERTHOU
PLOUGOUMELEN	: Stéphanie GUILLEMOT - Antoine MERLET
SAINT-AVE	: Anne GALLO-KERLEAU - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - Tugdual GOALLO
ST GILDAS DE RHUYS	: Frédéric PINEL
SAINT-NOLFF	: Karine ALBANHAC - Gwendal LE DERRIEN
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN - DARRAS - Vincent CHARLIN
SENE	: Clément LE FRANC - Rémi VIDOR - Régis FACCHINETTI
SULNIAC	: Ludovic SAMSON - Marie-Andrée LUHERNE
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE - Eric MAHE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Siegried MENAHEZE - Michel BERTHE - Isabelle MARROI
TREFFLEAN	: Gwenaël LE FLOCH - Nadine MIGNOT
VANNES	: David ROBO - Virginie TALMON - Fabien LE GUERNEVE - Hortense DOUMIC - LE PAPE - Julien BONAMY - Hortense DES POMMARES - Michel GILLET - Karine SCHMID - Olivier LE BRUN - Monique JEAN - Maxime HUGE - Chrystel DELATTRE - Vincent GICQUEL - Sanaa TOULI -BENABDALLAH - Roland LUC- Isabelle GOURTAY - Patrice KERMORVANT - Léa BARREAUD - Audrey ESSOLA - Michel LECLERC - Franck POIRIER - Charles DE WILLIENCOURT - Valentin LEGROS

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Christophe BEDARD a donné pouvoir à Elise FERRY
GRAND-CHAMP	: -Julian EVENO a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Hervé LE BOURDIEC a donné pouvoir à Christophe TATTEVIN
SAINT-ARMEL	: Philippe TREMOUREUX a donné pouvoir à Philippe SIMON
SAINT-AVE	: Yannick CADIOU a donné pouvoir à Anne GALLO-KERLEAU
SARZEAU	: Dominique GODEFROY a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Françoise MERCIER - a donné pouvoir à Rémi VIDOR
TREDION	: Jean-Michel CHOQUET a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
VANNES	: Fabrice AMEDEO a donné pouvoir à Thierry EVENO

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL23-DE

Ont été suppléés :

LOCMARIA-GD CHAMP : Lionel ULVOA a été suppléé Linise MARIE
LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a été suppléé par Hélène LE BARON

Ont été excusés :

ARZON : Olivier DENFER
VANNES : Catherine LATOUR

Le Président,
David ROBO



Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL23-DE

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JUIN 2026

FINANCES

VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Monsieur Jean-Philippe PERIES présente le rapport suivant :

BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE

Le budget annexe EAU POTABLE REGIE s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **8 344 934,56 €**.

Section de fonctionnement : **1 914 000 €**
Section d'investissement : **6 430 934,56 €**

FONCTIONNEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET	1 914 000,00	1 914 000,00
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT		
	002 RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	0,00	0,00
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 914 000,00	1 914 000,00

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **1 914 000 €** et correspondent pour :

- 1 729 000 € au reversement à la régularisation d'un sur rattachement de la redevance consommation d'eau dans le cadre des contrats d'exploitation avec la SAUR. Cette dernière reverse directement cette redevance à l'Agence de l'eau des redevances. C'est une opération neutre budgétairement ;
- 50 000 € pour l'ajustement de la masse salariale lié notamment à la refacturation entre budget Eau et Assainissement ;

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL23-DE

Les **dépenses d'ordre** s'élèvent à **135 000 €** correspondant au virement prévisionnel à la section d'investissement.

LES RECETTES

Les **recettes réelles** s'élèvent à **1 729 000** € et correspondent à la régularisation d'un sur rattachement de la redevance consommation d'eau.

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à 185 000 € et correspondent aux subventions d'investissement à amortir.

INVESTISSEMENT

		DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CRÉDITS D'INVESTISSEMENT VOTÉS AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (y compris le compte 1068)	185 000,00	5 678 080,91
		+	+
REPORTS	RESTES À RÉALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	6 245 934,56	0,00
	001 SOLDE D'EXÉCUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	0,00	752 853,65
		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	6 430 934,56	6 430 934,56

La **section d'investissement** s'équilibre à hauteur de **6 430 934,56 €.**

LES DEPENSES

Les **dépenses réelles** s'élèvent à **6 245 934,56 €** et correspondent aux restes à réaliser.

Les dépenses d'ordre s'élèvent à 185 000 € et correspondent à la reprise des subventions d'investissement à amortir.

LES RECETTES

Les **recettes d'ordre** s'élèvent à **887 853,65 €** et correspondent au solde de la section d'investissement reporté pour 752 853,65 € et au virement prévisionnel de la section de fonctionnement pour 135 000 €.

Les **recettes réelles** s'élèvent à **5 543 080,91** € et correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 4 948 425,61 € et à l'augmentation de l'emprunt d'équilibre de 594 655,30 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 056-200067932-20260624-260624_DEL23-DE

Vu les avis favorables du Bureau du 5 juin 2026 et de la Commission Ressources communautaires du 18 juin 2026,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget supplémentaire 2026 du budget annexe EAU POTABLE REGIE ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX

